

1111121201

DATE DEPOT :	2011-11-29
NUMERO DE DEPOT :	2011R111555
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	POWEO
ADRESSE :	44 r de Washington 75408 Paris-Cedex 08
DATE D'ACTE :	2011/09/27
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)
	COOPTATION D'ADMINISTRATEUR(S)

Ec du 27.9.2011
EC D
0687629
fin du 30.9.2011

POWEO
Société anonyme
au capital social de 16 391 888 euros
Siège social : Immeuble Artois – 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08, France
442 395 448 R.C.S. Paris

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
29 NOV. 2011
N° DE DÉPOT
M S S S

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le vingt-sept septembre,
A 17 heures 30,

Les membres du Conseil d'Administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 16 391 888 euros, divisé en 16 391 888 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la « Société »), dont le siège est situé Immeuble Artois – 44, rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, France, se sont réunis en Conseil par téléphone, sur la convocation et sous la présidence de M. Charles Beigbeder, Président de la Société (le « Président »), Mme Virginie Dumont étant désignée comme secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Cooptation de M. Xavier Caïtucoli, M. Cédric Christmann, M. Stéphane Courbit et M. Jacques Veyrat en qualité d'Administrateurs en remplacement de M. Günther Rabensteiner, M. Gerhard Gamperl, M. Eduard Schreiner et M. Johann Sereinig (sous condition suspensive et effective à compter de la réalisation de ladite condition suspensive)
2. Cooptation de Mme Carine Salvy en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Joan Beck
3. Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités

Sont présents ou représentés :

- les administrateurs suivants :
 - M. Loïc Capéran,
 - M. Charles Beigbeder,
 - M. Johann Sereinig,
 - M. Günther Rabensteiner (représenté par M. Gerhard Gamperl)
 - M. Gerhard Gamperl (jusqu'à 19h45),
 - M. Eduard Schreiner,
 - M. Joan Beck,
 - Luxempart S.A.

- le censeur suivant :
 - Mr Alain Huberty.

- la secrétaire du Conseil d'Administration:
 - Mme Virginie Dumont.

- les invités suivants :

- Mme Carine Salvy (Ecofin),
- M. Marcus Karger (Poweo),
- M. Charles Gaudin (Poweo),
- M. Jean-Christophe Cheylus (Poweo),
- Mme Ursula Cerne (Poweo),
- M. Guillaume James (Poweo),
- Mme Laurence Beauvais (Poweo),
- M. Pierre Clermontel (Debevoise),
- M. Louis-Mathieu Perrin (Ernst & Young)

- Le représentant du comité d'entreprise suivant :
 - M. Yves Poisot.

Sont absents et excusés :

- Le censeur suivant :
 - M. Bernard Lambilliotte.

Le Conseil d'Administration réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres, il peut en conséquence délibérer valablement.

*
* *

1. Cooptation de M. Xavier Caïtucoli, M. Cédric Christmann, M. Stéphane Courbit et M. Jacques Veyrat en qualité d'Administrateurs en remplacement de M. Günther Rabensteiner, M. Gerhard Gamperl, M. Eduard Schreiner et M. Johann Sereinig (sous condition suspensive et effective à compter de la réalisation de ladite condition suspensive)

Avant l'ouverture des débats, il est souligné que le 22 juillet 2011, VERBUND International GmbH et Direct Energie ont conclu un contrat de cession d'actions prévoyant la cession de 7.541.290 actions (représentant approximativement 46% du capital et des droits de votes de la Société) détenues par VERBUND International GmbH à Direct Energie (l' « **Acquisition** »).

La réalisation de l'Acquisition est prévue le 30 septembre 2011 (la « **Date de Réalisation** »).

L'objectif de cette réunion du conseil est de constater la démission de quatre Administrateurs de la Société et de désigner par cooptation quatre nouveaux Administrateurs (dont les noms ont été proposés par Direct Energie) afin de combler la future vacance au sein du Conseil d'administration, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition. Les démissions et cooptations seront effectives uniquement à compter de la Date de Réalisation.

M. Günther Rabensteiner informe les membres du Conseil d'administration qu'il a décidé de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition et avec effet à compter de la Date de Réalisation.

RESOLUTION # 1 :
Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Günther Rabensteiner de ses fonctions d'Administrateur, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société en tant qu'Administrateur. Cette démission prendra effet à la Date de Réalisation.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, la cooptation de

- **M. Xavier Caïtucoli né le 30 novembre 1970 à Paris (75014) (France), demeurant 87, boulevard Suchet, 75016 Paris (France),**

en qualité d'Administrateur, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur M. Günther Rabensteiner, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette cooptation prendra effet dès que la démission de M. Günther Rabensteiner sera elle-même effective.
Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Président indique que M. Xavier Caitucoli a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat d'Administrateur, avec effet à compter de la Date de Réalisation, et n'être sujet à aucune incompatibilité ou interdiction qui pourrait l'empêcher d'être nommé administrateur.

M. Gerhard Gamperl informe les membres du Conseil d'administration qu'il a décidé de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition et avec effet à compter de la Date de Réalisation.

RESOLUTION # 2 :
Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Gerhard Gamperl de ses fonctions d'Administrateur, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société en tant qu'Administrateur. Cette démission prendra effet à la Date de Réalisation.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, la cooptation de

- **M. Cédric Christmann, né le 9 février 1967 à Ingwiller (67340) (France), demeurant Zehntenfreistrasse 42 Bottmingen (Suisse),**

en qualité d'Administrateur, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur M. Gerhard Gamperl, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette cooptation prendra effet dès que la démission de M. Gerhard Gamperl sera elle-même effective.
Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Président indique que M. Cédric Christmann a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat d'Administrateur, avec effet à compter de la Date de Réalisation, et n'être sujet à aucune incompatibilité ou interdiction qui pourrait l'empêcher d'être nommé administrateur.

M. Eduard Schreiner informe les membres du Conseil d'administration qu'il a décidé de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition et avec effet à compter de la Date de Réalisation.

RESOLUTION # 3 :
Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Eduard Schreiner de ses fonctions d'Administrateur, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société en tant qu'Administrateur. Cette démission prendra effet à la Date de Réalisation.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, la cooptation de

- **M. Stéphane Courbit, né le 28 avril 1965 à Crest (26400) (France), demeurant 7, rue Martin de Thezillat, 92200 Neuilly-Sur-Seine (France),**

en qualité d'Administrateur, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur M. Eduard Schreiner, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette cooptation prendra effet dès que la démission de M. Eduard Schreiner sera elle-même effective.
Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Président indique que M. Stéphane Courbit a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat d'Administrateur, avec effet à compter de la Date de Réalisation, et n'être sujet à aucune incompatibilité ou interdiction qui pourrait l'empêcher d'être nommé administrateur.

M. Johann Sereinig informe les membres du Conseil d'administration qu'il a décidé de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition et avec effet à compter de la Date de Réalisation.

RESOLUTION # 4 :
Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Johann Sereinig de ses fonctions d'Administrateur, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société en tant qu'Administrateur. Cette démission prendra effet à la Date de Réalisation.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition, la cooptation de

- **M. Jacques Veyrat, né le 4 novembre 1962 à Chambery (73000) (France), demeurant 14 bis rue de Gutenberg, 92100 Boulogne-Billancourt (France),**

en qualité d'Administrateur, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur M. Johann Sereinig, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette cooptation prendra effet dès que la démission de M. Johann Sereinig sera elle-même effective.
Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Président indique que M. Jacques Veyrat a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat d'Administrateur, avec effet à compter de la Date de Réalisation, et n'être sujet à aucune incompatibilité ou interdiction qui pourrait l'empêcher d'être nommé administrateur.

2. Cooptation de Mme Carine Salvy en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Joan Beck

M. Joan Beck informe les membres du Conseil d'administration qu'il a décidé de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société, à effet du 30 septembre 2011.

RESOLUTION # 5 :
Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Joan Beck de ses fonctions d'Administrateur, et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société en tant qu'Administrateur. Cette démission prendra effet le 30 Septembre 2011.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la cooptation de :

- **Mme Carine Salvy, née le 2 mai 1974 à Santiago (Chilie), demeurant 75 Chemin des Coverays, 74400 Chamonix (France),**

en qualité d'Administrateur, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur M. Joan Beck, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette cooptation prendra effet dès que la démission de M. Joan Beck sera elle-même effective.
Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Président indique que Mme Carine Salvy a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat d'Administrateur, et n'être sujette à aucune incompatibilité ou interdiction qui pourrait l'empêcher d'être nommée administrateur.

3. Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités

Le Conseil d'Administration délègue l'ensemble de ses pouvoirs au Président, M. Charles Beigbeder, aux fins de procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions, de faire toute déclaration et plus généralement de faire tout ce qui sera nécessaire.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant la parole, la séance est levée à 20h00.
De tout ce qui précède, il est dressé le présent extrait procès-verbal signé, après lecture, par le Directeur Générale de la Société.



M. Loïc Capéran,
Directeur Général